



**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2021**

L'An deux mil vingt et un, le dix décembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannaec se sont réunis en séance à 18h15, salle Jean-Moulin, sur la convocation qui leur a été donnée le trois décembre deux mil vingt et un, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, M. Jérôme LEMAIRE, Mme. Christelle BESSAGUET, Mme Odile LE CANN, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, Mme. Françoise MONNIER, Mme Martine PRIMA, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme Marie-Hélène NAVINER, M. TAERON Arnaud, M. Romuald FEVRIER, M. Gaëtan PRIMA, Mme. Sabrina LOUIS, M. Frédéric GUELTE, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaient absents :

Mme Marie-France LE COZ, excusée a donné pouvoir à M. Christophe LE ROUX

M. Sylvain DUBREUIL, excusé a donné pouvoir à Mme. Marie DUIGOU

M. Roger CARNOT, excusé a donné pouvoir à M. Guy DOEUFF

M. Michel LE BERRE, excusé a donné pour voir à M. Christophe LE ROUX

M. Patrice CHAVRIER, excusé a donné pouvoir à M. Denis BARGUIL

Mme. Florence LE MEUR, excusée (avait donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ)

Mme. Anne-Laure RIGNAULT, excusée a donné pouvoir à Mme. Martine PRIMA

M. Vincent BRATZLAWSKY, excusé a donné pouvoir à Mme. Odile LE CANN

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.

Le Conseil Municipal a élu M. Rayan LE CALLOCH, Conseiller municipal, comme secrétaire.

**DEL10.12.2021-053 : Budget général – Décision Modificative n°2 – Clôture Programme Maison de l'Enfance – Inventaire n°1190**

La communauté de communes de QUIMPERLE, maître d'ouvrage dans la réalisation de la Maison de l'Enfance, vient de recevoir le bilan définitif de la SAFI (document en annexe) permettant de solder la participation définitive de chaque entité, 53 % pour Quimperlé Communauté et 47 % pour la commune de Bannalec.

Afin de prendre en charge l'intégralité de la participation de BANNALEC (soit 47 % des frais engagés) et de réaffecter la subvention CAF à son juste compte, il est nécessaire de procéder à l'ajustement de crédits budgétaires suivants :

**Opération d'ordre :**

CHAPITRES	COMPTES	MONTANTS
041	D2138	+ 170 954,80 €
041	R1328	+ 170 954,80 €

**Opérations réelles :**

CHAPITRES	OPERATIONS	COMPTES	MONTANTS
13	136 Bâtiments communaux	R1328	+ 77 045,20 €
21	136 Bâtiments communaux	D2138	+ 36 305,71 €
23	200 Nouvelle-médiathèque	D2313	+ 34 626,49 €
204	Hors opération	D2046	+ 6 113,00 €

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

**Adopte** la décision modificative telle que proposée.

***Délibération adoptée à l'unanimité***

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,



**Christophe LE ROUX**

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 029-212900047-20211210-DEL10122021\_053-DE



**BILAN DE CLÔTURE DEFINITIF DE L'OPERATION " 939 - Maison de l'enfance - Bannaec "**  
Arrêté au 21 octobre 2021

Libellés des postes	Total	Libellés des postes	Total
<b>Terrains</b>		<b>Recettes</b>	
Acquisitions		Versements	3 697 090,31 €
Frais annexes		Produits financiers	38,67 €
Indemnités		Autres produits	12 839,08 €
Plans topographe / géomètre	400,00 €	<b>sous-total Recettes</b>	<b>3 709 968,06 €</b>
Sondages	5 460,00 €		
<b>sous-total Terrains</b>	<b>5 860,00 €</b>		
<b>Etudes et honoraires</b>		<b>Dettes</b>	
Programmation		Rémunération définitive de la SAFI	0,00 €
Consultation concepteurs	26 258,06 €	Demande de fonds pour couverture de l'écart entre les versements plus autres produits et le montant des dépenses	0,00 €
Ingénierie	277 128,24 €	<b>sous-total Dettes</b>	<b>0,00 €</b>
Coordination pilotage	21 146,74 €		
Sécurité / santé	6 703,49 €		
Sécurité / incendie			
Contrôle	10 605,96 €		
Mission SAFI	92 676,00 €		
Autres études	10 722,00 €		
<b>sous-total Etudes et honoraires</b>	<b>445 240,49 €</b>		
<b>Travaux</b>			
Infrastructure			
Aménagements extérieurs			
Superstructure	2 526 970,35 €		
Branchements / réseaux	8 347,44 €		
Fouilles archéologiques			
Mise en état des sols			
Muséographie			
Oeuvre d'art / 1% culturel			
Mobilier			
Autres travaux	4 358,72 €		
<b>sous-total Travaux</b>	<b>2 539 676,61 €</b>		
<b>Frais financiers</b>			
Sur court terme			
Rémunération de gestion			
<b>sous-total Frais financiers</b>	<b>0,00 €</b>		
<b>Frais généraux</b>			
Impôts et taxes			
Assurances	28 182,42 €		
Autres frais	13 740,34 €		
<b>sous-total Frais généraux</b>	<b>41 930,76 €</b>		
<b>TVA</b>			
Tva à 20,00%	572 440,95 €		
Tva à 19,60%	40 689,23 €		
Tva à 6,50%			
Tva à 2,10%			
<b>sous-total TVA</b>	<b>613 130,18 €</b>		
<b>TOTAL DES DEPENSES SUR OPERATION</b>	<b>3 645 837,94 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES SUR OPERATION</b>	<b>3 709 968,06 €</b>
Montant dû au Maître d'ouvrage au titre des produits financiers	38,67 €		
Montant dû au Maître d'ouvrage au titre des autres produits	12 839,08 €	Montant dû par le Maître d'ouvrage au titre de l'avance sur dépenses	0,00 €
Montant dû au Maître d'ouvrage au titre de l'avance sur dépenses	51 262,37 €		
<b>TOTAL BILAN OPERATION</b>	<b>3 709 968,06 €</b>	<b>TOTAL BILAN OPERATION</b>	<b>3 709 968,06 €</b>

Le Mandataire  
du Maître d'Ouvrage

Le Directeur général  
P. BEAUDOUX

Votre partenaire au service de l'aménagement du territoire

BON POUR ACCORD ET  
QUITUS DU MANDAT EXERCE

Le Maître d'Ouvrage



**3 NOV. 2021**

4 rue du 19 mars 1962  
CS 92023  
29018 QUIMPER CEDEX

